



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 juin 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 26 juin 2020, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que, sous la présidence de l'Allemagne en juillet, le Conseil de sécurité prévoit d'organiser le 7 juillet 2020 un débat public de haut niveau sur le thème « Opérations de paix et droits de la personne ».

En prévision de cette réunion, l'Allemagne a établi la note de cadrage ci-jointe (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Christoph Heusgen



Annexe à la lettre datée du 26 juin 2020 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Note de cadrage en vue du débat public de haut niveau sur le thème « Opérations de paix et droits de la personne » que le Conseil de sécurité tiendra le 7 juillet 2020 à 10 heures

Protection et promotion des droits de la personne : le rôle des opérations de paix des Nations Unies

1. « Les droits de la personne sont intrinsèquement liés à la paix et à la sécurité, et leur prise en compte dans les délibérations et décisions du Conseil de sécurité est d'une grande importance » (Secrétaire général António Guterres, 2017).

2. Les conflits armés et les violations des droits de la personne continuent de se produire dans le monde ; aussi est-il plus important que jamais de mettre l'accent sur le caractère universel des droits de la personne et de prendre en compte ces droits dans les débats sur la paix et la sécurité internationales. Les droits de la personne doivent être respectés en tout temps et ne sont pas négociables, en particulier en temps de crise comme celle causée actuellement par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

3. Les violations des droits de la personne sont un principal facteur de conflit armé et sont de ce fait une caractéristique habituelle des conflits violents. C'est en ayant cette constatation à l'esprit que l'Allemagne a présidé avec la France la séance du Conseil de sécurité sur les droits de la personne dans les opérations de paix, tenue le 17 avril 2019 selon la formule Arria sur l'initiative de la Côte d'Ivoire, du Koweït et du Pérou.

4. Les opérations de paix des Nations Unies, qui sont l'un des principaux instruments de gestion des conflits de la communauté internationale, jouent un rôle capital dans la promotion et la protection des droits de la personne : en application du mandat que leur confie le Conseil de sécurité, elles surveillent et signalent les violations des droits de la personne et interviennent le cas échéant, aidant ainsi à faire avancer les processus de paix. Entre autres attributions, les opérations de paix signalent les pertes humaines, mènent des programmes de renforcement des capacités et exposent les violations des droits de la personne et les atteintes à ces droits.

5. L'exemple suivant illustre bien ce travail essentiel : la Division des droits de l'homme de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) surveille les violations des droits de la personne et du droit international humanitaire et les atteintes à ces droits, y compris celles commises contre les enfants et les femmes, enquête à leur sujet et les signale. L'opération de maintien de la paix appuie et améliore ainsi la capacité de la société civile de surveiller et de signaler les violations des droits de la personne, tout en engageant un dialogue sur les droits de la personne et la démocratie avec le gouvernement d'un pays qui sort des années de guerre civile et de violence et qui est en train de bâtir son indépendance.

6. Les opérations de paix des Nations Unies sont censées, à juste titre, prévenir les violations des droits de la personne ou y mettre fin, ainsi que protéger les civils. Elles s'appuient pour ce faire sur leurs composantes Personnel civil et Personnel en tenue, qui interviennent par exemple dans le cadre d'équipes mixtes de protection de la population civile. Par ailleurs, les équipes qui comptent des femmes parmi leurs membres parviennent bien à établir des relations avec les groupes vulnérables durant

les patrouilles et les activités de proximité. Il importe donc au plus haut point d'accroître le nombre de soldates de la paix.

7. Les droits de la personne sont devenus un nouveau catalyseur pour les opérations de paix des Nations Unies. Plusieurs opérations de maintien de la paix en cours (la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, la MINUSS et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo), ainsi que plusieurs missions politiques spéciales (la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan et le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti), ont été dotées d'une composante Droits de la personne. Cette composante intervient dans de nombreuses activités pour renforcer la position stratégique et la crédibilité de la mission.

8. Il est indispensable que les activités touchant les droits de la personne s'inscrivent dans une optique du genre de manière à couvrir toutes les atteintes aux droits humains. Dans sept missions, des conseillers pour la protection des femmes sont chargés de surveiller, d'analyser et de signaler les violences sexuelles liées au conflit. Dans neuf opérations de maintien de la paix, un groupe des questions de genre a été créé au sein de l'équipe de direction pour faire en sorte que les droits des femmes et les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité soient pris systématiquement en compte dans toutes les activités. Les opérations de paix surveillent et signalent également les violations commises contre les enfants en temps de conflit armé.

9. La vaste majorité des soldats de la paix des Nations Unies sont également déployés pour assurer la protection des civils. Lorsque des violations des droits de la personne sont constatées, les opérations de paix doivent décider comment elles vont réagir et intervenir, quels instruments elles vont employer et si des activités de suivi sont nécessaires. Il existe une corrélation directe entre l'efficacité du travail de défense, de promotion et de protection des droits de la personne et la crédibilité des opérations des Nations Unies. La manière dont l'Organisation des Nations Unies est perçue et l'image dont le public gardera d'elle dépendent de l'action qu'elle mène pour protéger la population civile et défendre les droits de la personne.

Objectif et portée

10. L'objectif du débat public est d'examiner en profondeur comment les opérations de paix peuvent contribuer plus efficacement à la promotion et à la protection des droits de la personne.

11. Les participants sont invités à présenter des exemples et de bonnes pratiques concernant la prise en compte des droits de la personne au niveau national et avant le déploiement d'une opération des Nations Unies, ainsi que la collaboration avec la composante Droits de la personne au sein des missions.

12. Par ailleurs, les États Membres sont invités à examiner les difficultés concrètes persistantes qui entravent la promotion et la protection des droits de la personne dans le cadre des opérations de paix des Nations Unies, et la manière dont le Conseil de sécurité et certaines opérations de paix devraient remédier à ces difficultés.

13. Les États Membres sont invités à porter leur attention sur les questions suivantes :
- Comment les opérations de paix peuvent-elles promouvoir et protéger plus efficacement les droits de la personne ? Où y a-t-il des possibilités qui n'ont pas été exploitées ?
 - Quels sont les tendances et changements qui influencent le travail de défense des droits de la personne dans les opérations de paix des Nations Unies ? Dans quelle mesure et dans quels domaines les difficultés persistent-elles ?
 - Comment la collaboration au sein des opérations de paix (entre la composante Personnel en tenue et la composante Personnel civil) et avec les gouvernements hôtes peut-elle être améliorée ?
 - Quelle incidence la prise en compte systématique des droits humains a-t-elle sur l'exécution du mandat en général ?
 - Quelles sont les meilleures pratiques qui pourraient être recommandées en matière de protection des enfants et des femmes ?
 - Que faut-il améliorer lorsque les opérations de paix collaborent avec les organisations de la société civiles sur place, par exemple pour surveiller les violations des droits de la personne et pour donner suite aux plaintes relatives aux droits de la personne ?
 - Quelles sont les principales difficultés posées par la COVID-19 pour la promotion et la protection des droits de la personne ?
 - Quel est le rôle que le Conseil de sécurité doit jouer à l'avenir dans la promotion et la protection des droits de la personne par l'intermédiaire des opérations de paix des Nations Unies ? Comment le Conseil et ses États membres peuvent-ils faire en sorte que les mandats de protection des civils et des droits de la personne soient bien définis et que les opérations de paix des Nations Unies soient dotées de ressources suffisantes ?

Modalités

14. Le débat public virtuel sera présidé par la Ministre fédérale de la défense de l'Allemagne, Annegret Kramp-Karrenbauer. Le Conseil de sécurité entendra les exposés de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Michelle Bachelet, du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, David Shearer, et d'une personne représentant la société civile.

15. Les méthodes de travail pour le mois de juillet n'ont pas encore été adoptées. Sans préjuger de la décision des membres du Conseil de sécurité à ce sujet, l'Allemagne compte tenir le débat public sous la forme d'une visioconférence publique. Si les mêmes méthodes de travail que celles en vigueur pour le mois en cours sont suivies, les États Membres et les États observateurs qui ne sont pas membres du Conseil de sécurité seront invités à participer à la visioconférence conformément aux principes énoncés à l'article 37 et pourront participer, après décision, en présentant des déclarations écrites. Dans ce cas, ils seront invités à envoyer leurs déclarations écrites au Président du Conseil de sécurité (dppa-scsb3@un.org) avant la réunion.